

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR

ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
 - Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
 - La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
 - L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi qu'à pour tous les actes effectués en série.
 - En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
 - Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
 - Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Ontique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééductions.
 - Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
 - La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
 - La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée AID et AIC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com
 - O Prise en charge : pec@mupras.com
 - O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angie Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

Nº W19-407900

1937

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : 9741		Société :	
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	<i>MÉDIANE MÉTAHAN</i>
Nom & Prénom : MÉDIANE MÉTAHAN			
Date de naissance :			
Adresse :			
Tél. : 0670682899	Total des frais engagés		
MUPRAS			
Dhs			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

...e de l'adhérent(e) :

Le : / /

MUDAS NE

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01/05/2024	Consultation	5	20000	INP : RSMUJ 46 Dr. MOUSSAOUI Karim Spécialiste des Maladies Séquelles des Yeux et de la Chirurgie

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	1.5.21	2945

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
Rokneddine Redouane Opticien ANNAJAH Bd. Moudiboukaa Bloc "C" N°27 CASABLANCA	15/01/2015					2500,00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES																	
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.																	
Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.																	
	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>													
				CŒFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>													
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>													
				DEBUT D'EXÉCUTION <input type="text"/>													
				FIN D'EXÉCUTION <input type="text"/>													
		DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE			CŒFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>												
		<table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>H</td> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>35533411</td> <td>11433553</td> </tr> <tr> <td>G</td> <td colspan="2"></td> </tr> </table>			H	25533412	21433552	D	00000000	00000000	B	35533411	11433553	G			MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
		H	25533412	21433552													
		D	00000000	00000000													
		B	35533411	11433553													
G																	
<p>[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>			DATE DU DEVIS <input type="text"/>														
			DATE DE L'EXÉCUTION <input type="text"/>														
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS																	
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION																	

Docteur Moussaoui Karima
Spécialiste des Maladies & Chirurgie des Yeux

(Cataracte Phacoemulsification)

Chirurgie des Vois Lacrymales

Lentilles de Contact-Strabisme

Angiographie - Laser

الدكتورة موساوي كرمة
إختصاصية في أمراض وجراحة العيون

جلالة بالليزر - جراحة مسالك الدموع

الليزر-العدسات الألصقة

راديو الشبكة - طب العول

Casablanca, le 01/05/2021 الدار البيضاء، في

J'elle Metraine Salma.

Hay El Fida - Casablanca
Dr. H. ZARHOUANE
PHARMACIE NASSER

2940

Rokneddine Redouane
Opticien ANNAJAH
Bd. Moudibouketa Bloc 'C' N°27
CASABLANCA



D. MOUSSAOUI KARIMA
Spécialiste des Maladies & Chirurgie des Yeux
237 Bd. Abou Chouâib Doukkali - 1^{er} Etage Sidi Maârouf IV, Rue 15
Casablanca - Tél. : 05.22.82.68.12
الدار البيضاء - الهاتف :
IF : 45304040 - ICE : 0018449000013



CHIBRO-CADRON
Collyre Flacon 5 ml - P.V.P : 29,40 DH

A.M.A. Maroc
N° 116 DMP/21/NCV
Distribué par les Laboratoires SOHEIMA
B.P. N° 1212
Boukhari Maroc



Lunette ANNAJAH



نھارات النجاح

رکن الدين رضوان الإدريسی

ROKENEDDINE Redouane El Idrissi

Bd. Moudiboukeita, Bloc G

N° 27 - Casablanca

Rég. Com N° : 352640

Patente N° : 36612796

I. F : 45525250

ICE : 000885051000058

GSM : 06.64.27.21.94

N° 0002208

شارع مودیبو کیتا، بلوک ج

رقم 27 - الدار البيضا.

السجل التجاری : 352640

باتنا رقم : 36612796

الضریبة : 45525250

000885051000058 : ICE

06.64.27.21.94: المحمول:

Casablanca, le 01.07.2021

MERIANE SALMA

Doit

Docteur MOUSSAOUI KARIMA

Nomenclature N° 427

VL OD : cyl sph -250

OG : cyl sph -250

VP OD : cyl sph

OG : cyl sph

Verres : eyeglasses Anti Reflect 1700:00

Montures: Optique 800:00

Facture arrêtée à la somme de :

Dr. Redouane El Idrissi
Opticien ANNAJAH
Bd. Moudiboukeita Bloc "G" N°27
CASABLANCA

OPTEC

OG